

NUCOURT Com-Info



Au vingt et un novembre brumeux, hiver rigoureux.

NUMÉRO 120
NOVEMBRE-DÉC. 2020

*L'équipe municipale
vous souhaite de
joyeuses fêtes de
fin d'année !*



La mairie sera fermée du
22 décembre au soir au
4 janvier 2021 au matin.



Conseil municipal du 16 septembre 2020

Communauté de communes Vexin Centre

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la CCVC.

Urbanisme

Le conseil municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune dans le syndicat intercommunal d'assainissement autonome (SIAA). Ont été élus :

- M^{me} Émilie Vallet en tant que titulaire.
- M. Éric Lerebour en tant que titulaire.
- M. Yann Hellec en tant que suppléant.

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité d'attribuer une nouvelle numérotation rue de la Boutrolle : le n°19 pour le cabinet de masseur-kinésithérapeute ostéopathe.

Scolaire

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de maintenir les tarifs des services scolaires pour l'année 2020-2021.

Soyez toujours informés

Pour que chacun puisse trouver son mode de communication la commune a privilégié trois modes de communications :

1. L'**application mobile illiwap** que vous pouvez télécharger sur votre téléphone mobile pour recevoir automatiquement des notifications sur les actualités communales si vous voulez rester connecté en permanence.
2. Le **site web** de la commune www.nucourt.fr que vous pouvez consulter à tout moment.
3. Le **Com-info** qui est distribué tous les deux mois dans vos boîtes à lettres.

Nucourt Com-Info : le journal du Conseil municipal

Mairie de Nucourt – rue de la Boutrolle – 95420 Nucourt | Tél : 01 34 67 41 11 | accueil@nucourt.fr | www.nucourt.fr

Directeur de publication : Émilie Vallet. **Rédaction :** les conseillers municipaux. **Conception et réalisation :** Baptiste Vallet.

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires. Pour préserver l'environnement, ce journal est imprimé sur un papier norme PEFC.

Triste nouvelle

Monsieur Marcel Ricard, notre doyen nous a quitté, il est parti rejoindre sa femme Marcelle partie quelques mois plus tôt.

Il a participé activement à la vie de notre commune, notamment lors de la fête du village, sans oublier son jardin extraordinaire qui chaque année recevait une récompense au concours départemental des Villes, Villages et Maisons fleuris organisé par Val d'Oise Tourisme.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

Minute de silence

En hommage au professeur d'histoire-géographie Samuel Paty, lâchement assassiné vendredi 16 octobre 2020, notre commune a observé une minute de silence devant l'école des Quatre Vents le dimanche 18 octobre.

Malheureusement, compte-tenu de la situation sanitaire, le nombre de personnes était limité lors de ce rassemblement, c'est pourquoi n'ont pu participer à ce recueillement que l'équipe enseignante et le conseil municipal.

Nous tenons à adresser nos plus sincères condoléances à la famille de Samuel Paty ainsi qu'aux familles ayant perdu un être cher dans les récents attentats terroristes.

JE SUIS SAMUEL

Recensement citoyen

Les jeunes hommes et femmes nés en octobre, novembre et décembre 2004 sont priés de se présenter en mairie dès l'âge de 16 ans afin d'être recensés pour la journée défense et citoyenneté (JDC) et prévoir l'inscription automatique sur les listes électorales. Merci de vous munir du livret de famille.

Si vous n'avez pas effectué cette formalité, ou si le recensement a été fait tardivement, ou encore si vous avez déménagé depuis, vous devez procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. La présentation de cette attestation sera obligatoire jusqu'à 25 ans pour participer à la JDC et s'inscrire aux concours et examens d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple).

Sans attestation de recensement (ou sans certificat de participation à la JDC), ces démarches ne seront pas possibles jusqu'à 25 ans.



Bientôt le recensement

En janvier, février 2021, Nucourt fait partie des communes qui doivent être recensées. Cette action a lieu tous les 5 ans, cette enquête réalisée auprès de la population est officielle et obligatoire. Elle a une importance directe pour la gestion de la commune.

population officielle de la commune. De ces chiffres découlent :

- La participation financière de l'État à son budget donc sa dotation globale de

DERNIÈRE MINUTE

Le recensement de la population prévu en janvier et février 2021 à Nucourt par l'INSEE est reporté en 2022.

M^{me} Lecomte Martine est nommée « Coordonnateur Communal » par arrêté municipal, elle va préparer et encadrer la collecte

Deux agents recenseurs ont été désignés également par arrêté municipal, il s'agit de :

- M^{me} Porter Audrey,
- M^{me} Flahaut Anne-Lise.

Une de ces deux personnes se rendra à votre domicile pour proposer de vous faire recenser de préférence en ligne ou sur papier. Veuillez réserver le meilleur accueil à ces agents recenseurs qui sont tenus au secret professionnel.

Néanmoins, compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, des scénarios alternatifs sont préparés afin de réduire les contacts. Dans ce contexte, le recensement par internet semble le mieux adapté, toutefois le questionnaire papier restera possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser internet, l'important est que chacun soit recensé.

Enlèvement des betteraves

Comme chaque année les betteraves sont arrachées et doivent être transportées, ce qui nécessite quelques précautions, sur notre commune, les transports sont prévus les semaines suivantes :

- Du 7 au 13 décembre 2020.
- Du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021.
- Du 11 au 17 janvier 2021.

Automobilistes, motards et autres usagers de la route, soyez prudents, le transport des betteraves génère un fort risque de glissade sur la chaussée, et mobilise un certain nombre de poids lourds en stationnement sur nos routes de campagne.



La commémoration du 11 novembre 1918

Compte-tenu de la situation actuelle liée à la pandémie de la COVID-19, la cérémonie s'est déroulée dans un format restreint dans la limite de six personnes : seuls le maire et ses adjoints étaient admis à cette commémoration dans le respect des mesures de distanciation.



Les anciens combattants ne pouvaient pas assister à cette célébration afin de les protéger, mais deux gerbes ont été déposées au monument aux morts, l'une émanant de la commune et l'autre des Anciens Combattants.

Cette année revêt une dimension particulière puisqu'elle marque le 100^e anniversaire du choix du Soldat inconnu.

1920 - Le choix du Soldat inconnu

En effet, dès 1916, le Président du Souvenir Français de Rennes propose qu'un soldat français tombé au champ d'honneur, dont l'identité resterait inconnue, soit inhumé au Panthéon.

Le 12 novembre 1919, la Chambre des députés décide que le corps d'un soldat inconnu sera transporté au Panthéon, mais les associations d'anciens combattants considérant que le soldat inconnu devait être inhumé dans un lieu spécifique, se mobilisèrent pour que celui-ci soit sous l'Arc de Triomphe.

Il faudra attendre un an, le 9 novembre 1920 pour que soit exhumé « neuf corps de soldats identifiés comme français, mais dont l'identité personnelle n'avait pu être établie ». L'ancien front était divisé en neuf secteurs : Flandres, Artois, Somme, Marne, Chemin des Dames, Champagne, Verdun, Lorraine et Alsace. Mais seuls huit cercueils sont acheminés jusqu'à la citadelle de Verdun car un doute subsistait sur l'un des corps exhumés.

Le 10 novembre, André Maginot quitte Paris pour présider la cérémonie. À 15 h 00, il arrive à la citadelle. En tendant un bouquet de fleurs à Auguste Thin, jeune caporal du 132^e régiment désigné la veille pour choisir le Soldat Inconnu, il prononce ces paroles : « Soldat, vous allez le déposer sur l'un des huit cercueils qui sera le Soldat Inconnu [...]. C'est le suprême hommage, et qui n'est pas trop grand, lorsqu'il s'agit de celui dont le sacrifice anonyme et le courage surhumain ont sauvé la Patrie, le Droit et la Liberté ».

Le jeune caporal s'arrête finalement sur le sixième cercueil. Il expliquera son choix en affirmant qu'il a voulu rendre hommage à son régiment le 132^e Régiment d'infanterie à Verdun. La somme des chiffres composant 132 (1+3+2) donnait six, c'est ainsi qu'il choisit le sixième corps.



COVID-19

Face à une situation sanitaire qui continue de se dégrader, des restrictions de déplacement sont entrées en vigueur sur le territoire métropolitain et en Martinique.

Depuis le jeudi 29 octobre au soir, les déplacements non-essentiels ne sont plus autorisés, et ce, pour une durée minimale de quatre semaines.



Le non-respect de ces mesures entraîne des sanctions :

- Une amende de 135 €.
- En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 €.
- Après trois infractions en 30 jours : une amende de 3 750 € et une peine de 6 mois d'emprisonnement.

Alors n'oubliez pas de vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire justifiant des seuls motifs autorisés de sortie du domicile.

Vous pouvez télécharger ces attestations dérogatoires sur le site web du ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr, sur notre site www.nucourt.fr ou utiliser la dernière version de l'application mobile StopCovid.

Ensemble luttons tous contre le virus.

Nucourt

Dans le contexte actuel, certaines sorties peuvent être annulées du fait du plan « Vigipirate renforcé » ou du plan coronavirus.

Vendredi 4 et samedi 5 décembre

Téléthon 2020. En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les bénévoles et la municipalité vous proposent cette année de soutenir le Téléthon en effectuant des dons en ligne.



En flashant le QR code ci-contre, vous pouvez effectuer un don au profit de l'AFM-Téléthon dans la cagnotte liée à la commune de Nucourt.

soutenir.afm-telethon.fr/telethon-nucourt-2020



Samedi 12 décembre

Les enfants sont invités à partir de 14 h 00 à attendre le Père Noël chez eux. Il fera sa grande distribution à Nucourt en calèche tirée par deux chevaux. Réservez-lui le meilleur accueil.

Samedi 19 décembre

Cette année la remise des colis de Noël aux anciens se fera de porte à porte, pour éviter tout risque de contamination par la COVID-19.

Le contexte sanitaire actuel changeant ne nous permet pas de garantir la tenue de ces événements, nous vous tiendrons informés en cas d'annulation.

Vacances d'hiver

Du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021.

Témoignage

« Notre problématique... Comment conserver une commune entretenue depuis le vote de la loi zéro phyto de janvier 2017. La multiplication des mauvaises herbes dans la commune peut être assimilée à un manque d'entretien. »



Éric Lerebour

Adjoint aux travaux

Visite au Salonvert de Saint-Chéron (91)

Le 24 septembre, sous l'initiative de Thierry Leroy (conseiller municipal), nous avons organisé une journée au Salonvert de Saint-Chéron (Essonne), dédié aux métiers du paysagisme et des travaux publics. Étaient présents les agents communaux : Jean-Luc Vincent, Gilles Cormon et Serge Le Guen, ainsi que Thierry Leroy et moi-même. Notre problématique était comment conserver une commune entretenue depuis le vote de la loi zéro phyto dans les communes du premier janvier 2017.

Nos prédécesseurs n'avaient pas attendu cette loi puisque Nucourt avait signé une charte zéro phyto en juillet 2015.



Quel est notre degré d'acceptabilité de ce que certains appellent les mauvaises herbes dans la commune, pouvant être assimilée à un manque d'entretien ? Le souci, c'est que ces herbes se multiplient.

Une chose est sûre : il est très difficile d'avoir un même degré d'exigence et de résultat pour un même coût avec les moyens d'aujourd'hui autorisés. Nous étions donc demandeurs de nouvelles techniques et nous n'allions pas être déçus : les centrales à eau chaude ou à vapeur sont à l'honneur à des niveaux de prix disproportionnés pour un village comme le nôtre. Des alternatives portatives sont possibles. Nous avons repéré aussi une gamme de petits outils qui nous aideront au printemps 2021.

De nombreuses fois nous nous sommes cherchés car la motivation était là et chacun allait à la pêche aux infos dans les stands. Dans l'un d'eux, nous avons trinqué car c'était l'anniversaire de l'un d'entre nous. Des produits bio-contrôle sont autorisés mais Jean-Luc les connaît déjà. Nous avons affiné leur utilisation et ils feront partie de notre panoplie en 2021.

Après une pause repas, nous sommes rentrés dans le royaume des pépiniéristes où l'accent était mis sur les espèces vivaces.

Dans un bruit assourdissant, nous avons terminé la visite entre les broyeurs à branches (intéressant), les tondeuses en tous genres et les tractopelles.

Nous sommes rentrés à 19 h 00 de cette journée très positive à bien des niveaux. Je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe pour leur engagement et en profiter pour leur glisser qu'ils font du bon travail et qu'il est agréable et instructif d'être parmi eux.

Le confinement est de retour

Si vous avez besoin d'aide ou connaissez quelqu'un qui nécessiterait un accompagnement, merci de le signaler en mairie 01 34 67 41 11 ou par mail à accueil@nucourt.fr.

Le CCAS sera heureux de pouvoir vous apporter toute son assistance.

Le confinement ne doit pas être synonyme de violences conjugales

Les restrictions liées à la situation sanitaire peuvent engendrer des conflits et des tensions au sein du couple.

Les formes de violences peuvent être physiques (bousculades, coups, strangulation...), psychologiques (harcèlement, humiliation...), verbales, ou sexuelles (viol, comportement brutal...) mais aussi économiques (priver l'autre de revenus, interdiction de travailler...).

Que vous soyez victime ou témoin, réagissez de jour comme de nuit, faites le **17** ou rendez-vous à la brigade de gendarmerie la plus proche, votre signalement peut être déterminant.

Un numéro est également disponible **3919** arrêtons les violences.

RÉAGIR
FACE AUX
VIOLENCES
CONJUGALES

Monoxyde de carbone : attention danger

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.



À l'approche de la saison hivernale, et dans un contexte inédit de crise sanitaire durant lequel les ménages passent plus de temps dans un espace clos, pour travailler ou étudier à domicile, nous vous incitons à la vigilance afin d'éviter les risques d'intoxications.

Les gestes simples de prévention à respecter sont les suivants :

- Faites vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage, de préférence avant la saison hivernale ; sans oublier le ramonage des conduits de fumée.
- Veillez à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Si vous éprouvez certains symptômes tels des maux de tête, des vomissements, des vertiges ; ils peuvent être le signe d'une intoxication au monoxyde de carbone émis par un appareil à combustion.

Dans ce cas :

- Ouvrez les fenêtres et les portes.
- Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous.
- Appelez les urgences en composant le 15, le 18 ou le 114 pour les personnes malentendantes.

Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent dans l'habitat mais également dans les établissements recevant du public tels que les lieux de cultes ou spectacles utilisés pour des rassemblements culturels ou religieux.

Faites pousser vos idées pour l'environnement

Le budget participatif écologique et solidaire de 100 millions d'euros par an, dont le premier appel à projets a eu lieu cet été a permis d'accompagner financièrement 472 projets portés par des associations, des collectivités et des entreprises pour un montant de plus de 78 millions d'euros.

Le second d'entre eux a été ouvert vendredi 16 octobre dernier et s'achèvera le vendredi 4 décembre afin de permettre le dépôt des dossiers qui feront l'objet d'un examen de forme sur leur recevabilité avant d'être soumis au vote des Franciliens et présentés à la Commission Permanente de la Région début 2021.

Pour en savoir plus, consultez le dossier web sur le budget participatif et écologique de la Région Île-de-France sur : www.iledefrance.fr/budget-participatif-ecologique



Diplômes pour les membres d'honneur des « Amis du Jumelage »

Le conseil d'administration des « Amis du Jumelage » s'est réuni le 9 octobre en comité restreint, respectant ainsi les règles de protection contre la COVID-19, pour remettre à madame le Maire son diplôme de membre d'Honneur de l'Association.

À cette occasion, le même diplôme a été remis à monsieur Don Pierre Vendassi pour l'aide qu'il a apportée à l'association. Il a créé pour le 50^e anniversaire du jumelage un banc en pierre qui a été offert en 2019 à nos amis de Wenings.

Recueillement des « Amis du Jumelage »

À l'occasion du 1^{er} novembre, quelques membres de l'association des « Amis du Jumelage » se sont recueillis auprès de la stèle du Jumelage. Elle nous rappelle tous nos amis qui ont construit l'histoire commune de Nucourt et de Wenings. Cette année, nous avons une pensée toute particulière pour notre ami Hans.



La déchetterie change ses horaires pour l'hiver

Depuis le 1^{er} novembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2021, la déchetterie est ouverte :

- Lundi et samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- Mercredi et vendredi : de 14h 00 à 17 h 00,
- Dimanche : de 9 h 00 à 13 h 00,
- Fermeture le mardi et jeudi.

Elle reste ouverte les jours fériés sauf les 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021.

Attention : La déchetterie est accessible au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Malgré le confinement vous pouvez accéder à la déchetterie en respectant les gestes barrières :

- Port du masque.
- Distanciation minimum de 1,50 m.
- Pas de manipulation du badge par le gardien, merci de présenter votre badge d'entrée face code barres.

N'oubliez pas de vous munir de votre attestation de déplacement avec la case cochée « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».



Nouveaux modes de distribution et de commercialisation

Le Parc Naturel Régional du Vexin français a lancé un appel à projets destiné à favoriser l'émergence d'initiatives permettant de rendre les produits et services locaux accessibles à tous sur le territoire.

Pour tous renseignements, contactez le pôle développement au 01 34 48 66 23 ou par email : conomie@pnr-vexin-francais.fr.

Attention la date limite de dépôt de dossier est fixée au lundi 30 novembre 2020.

Révision de la charte du PNR du Vexin français

La charte d'un Parc Naturel Régional (PNR) fixe les objectifs, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement pour 15 ans, ainsi que les mesures pour les mettre en œuvre. Elle engage les collectivités qui l'ont adoptée (communes, EPCI, Départements et Région), ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

Son renouvellement est l'occasion de questionner les fondements du PNR (limites géographiques, mode d'intervention...), mais aussi de déterminer les grands objectifs qu'il se fixe à l'horizon 2040.

La révision de la charte du PNR du Vexin français a été officiellement lancée par la Région en mars 2019 et confiée au Syndicat Mixte du Parc. Elle s'étale sur plusieurs années :

- **2020** : études préalables.
- **2021 à 2023** : rédaction du projet de charte, évaluation environnementale et avis sur le projet de charte (visites, enquête publique, avis préfectoral et des collectivités).
- **2024** : adoption de la charte.

Place de Noël : achetez digital, pensez local !

En cette période de confinement sanitaire, bon nombre d'entreprises et de petits commerces subissent de plein fouet les impacts liés à cette conjoncture sanitaire inédite. La situation financière des commerces de centre-ville, et notamment des commerces contraints à la fermeture, est particulièrement préoccupante.

La limitation des déplacements liée au confinement et la nécessité pour les commerçants d'être en mesure de saisir l'opportunité d'affaires liée aux fêtes de fin d'année a amené la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France à mettre en place une solution utile aux professionnels comme aux familles. Il est en effet essentiel d'encourager et de permettre les achats locaux en cette période.

C'est dans ce but que la CCI Paris Île-de-France vient de signer avec le groupe La Poste un partenariat sur le site « Ma ville, mon shopping » pour mettre à disposition des villes, des commerçants et des habitants une plateforme locale baptisée « La place de Noël ».

Cette solution de commerce local digital permet l'achat, le paiement en ligne et la livraison. Cette solution « clé en main » permet de répondre à la nécessité de maintenir une dynamique de vente solidaire pendant les fêtes.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour commander local ! Connectez-vous sans plus attendre sur www.mavillemonshopping.fr.



Bibliothèque

Par les temps qui courent, la bibliothèque n'a malheureusement pas encore eu la joie d'accueillir de classes depuis le début de l'année scolaire.

En revanche, les maîtresses peuvent faire appel aux bibliothécaires pour compléter leurs ressources lorsqu'elles travaillent avec leur classe sur un thème particulier.

Si vous souhaitez vous aussi réserver certains livres, il vous est encore possible d'envoyer un mail à : bibliotheque.nucourt@orange.fr ou bien d'appeler au 07 88 49 91 43 ou au 06 15 93 85 37.

Merci aux nombreux donateurs qui ont contribué et continuent à contribuer à l'approvisionnement de notre bibliothèque.

Dans cette période compliquée, l'Unesco a eu la grande idée de donner accès gratuitement à la bibliothèque numérique mondiale sur internet à l'adresse suivante : www.wdl.org/fr. Un beau cadeau à toute l'humanité.





Devenir Gendarme en Île-de-France

Cette année encore, en fonction de votre profil universitaire vous avez accès à quatre concours pour tenter d'intégrer les rangs de la gendarmerie nationale comme officier.

Journée d'information spéciale « Recrutement Officier » le 5 décembre 2020 de 10 h 00 à 17 h 00 Quartier Mohier - 4 avenue Busteau à Maisons-Alfort (94).

Pour tout renseignement, connectez-vous sur le site www.interieur.gouv.fr ou appelez le 01 85 56 25 63.

Un conservatoire de musique, théâtre et danse

Implanté sur trois communes antennes Magny-en-Vexin, Marines et Vigny, il permet l'accès à la culture, à travers :

- l'enseignement artistique spécialisé de la musique, de l'art dramatique et de la danse ;
- des missions relevant de l'éducation artistique et culturelle par des actions d'éveil, de sensibilisation à la musique et à l'art dramatique en milieu scolaire et périscolaire.

Pour plus de renseignements www.simvvo.fr ou au 01 30 39 20 65.

Collectes en ligne pour le Téléthon 2020 à Nucourt

La prochaine édition nationale du Téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre 2020. En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les bénévoles et la municipalité ne pourront pas maintenir l'exposition-vente organisée chaque année par les bénévoles Nucourtois, ni la troisième édition du Vélothon.

Nous vous proposons donc cette année de soutenir le Téléthon au moyen d'une page de collecte rattachée à la commune de Nucourt : <https://soutenir.afm-telethon.fr/telethon-nucourt-2020>.

Les fonds ainsi collectés seront versés directement à l'AFM-téléthon. Afin de soutenir l'Association Française contre la Myopathie (AFM) qui se mobilise autour du thème #TropFort, en résonance à la force des familles qui se battent quotidiennement contre la maladie, soutenir la recherche des maladies rares et aider les personnes en situation d'handicap.

Nous comptons sur votre générosité pour que la cagnotte de Nucourt dépasse son objectif de collecte fixé à 2 000 € !

Flash-thon don : flashez, donnez !

